L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI MATIN, 9 OCTOBRE.

Bureau de l'Agent Spécial, Troisième Agence du Département du Trésor.

Nouvelle-Orléans, Lne., 29 septembre 1865.

I—Conformément à la nomination de l'Honorable Secrétaire du Trésor, en date du deux septembre 1865, et à la lettre d'instruction émanée de l'Agent Général du Département du Trésor, en date du vingt six septembre 1865, le soussigné nomme en surveillance de la collection des droits et d'autres propriété des artiques dans les limites suivantes (TROISIEME AGENCE, M. O. N. Centre) c'est-à-dire toute la partie de l'Etat de la Louisiane située à l'Ouest du fleuve Mississippi; toute la partie de l'Etat de l'Atchafalaya sur la Rivière Rouge; et toutes les Côtes et Iles situées dans les districts de Pheiby, Franklin, Harrisonburg, Teche, Côte Blanche, Vermillion, Opelousas, Upshur, Cane River, Texas, Sabine et Natchitoches.

II—Tous ceux qui agissent en ces noms et en cette agence, devront agir dans les limites et devront décider, de ce temps, agent dans les limites et devront faire parvenir de suite à ce bureau toutes les propriétés capturées ou abandonnées ou qui seront à sa présence aux Etats Confédérés, et actuellement en la possession d'un agent. Les agents actuels devront remettre à ce bureau un rapport complet de leurs transactions en ce bureau au rapport complet de leurs transactions et de tous les différents agents du Département auxiliaires qu'ils doivent au service au Département du Trésor.

III—A partir de cette date, il ne sera permis à qui que ce soit, jusqu'à nouvel ordre, d'exercer aucune fonction ou d'assumer de charge ou d'autorité quelconque, pour le compte du Département du Trésor des Etats Unis, dans le susdit territoire.

IV—Le District de chaque agent sera clairement défini dans l'ordre de nomination et il ne sera permis à aucun agent ou autre d'exercer ou d'autres propriétés en vertu de cette nomination de franchir les limites de son district ou les limites de cette agence.

V—Tous ceux qu'on soupçonne détourner des propriétés du gouvernement à nous prier à d'être ses agents et permettront que ces propriétés capturées et abandonnées se perdent à toute juridiction, seront arrêtés et traités suivant les circonstances; et bien qu'il ne sera pas permis aux agents de ce Département d'intervenir dans l'expédition de propriétés particulières dans les limites du dit territoire, mais ils ont donné plaintes aux personnes qui font le trafic par achat ou vente, de propriétés de genre des saisies, sans considérées comme telles sans que ce soit des propriétés abandonnées, et il elles sont surprises essayant de détourner des propriétés du gouvernement, elles seront traitées comme des criminelles.

VI—Toutes les personnes chargées de garder des propriétés ou propriété et abandonnées ne sont toutes responsables de la livraison de ces propriétés aux agents que pourra nommer le soussigné pour les recevoir ou en recu, sur la valeur, en argent ou en autre propriété—valeur qui sera déterminée par le cours de la place de la Nle Orléans. Les personne qui avaient des propriétés de genre de celles qui sont mentionnées plus haut et en ont disposé, devront, le plus tôt possible, faire un rapport déclarant à qui ces propriétés ont été livrées, donnant la quantité, le genre, la date de la livraison, et ces personnes devront, si elles le savent, dire pour quel pouvoir ces propriétés ont été expédiées, sur quel bâtiment et à qui elles étaient consignées.

VII—Et les propriété de appartenant au gouvernement et obtenu dans les limites et devant décider, devront être envoyées à la Nle Orléans, Lne, consignées à O. H. Burbridge, agent spécial du département du Trésor. Il ne sera point permis à qui ce soit d'expédier pour le Nord.

VIII—Il sera accordé une récompense libérale à ceux qui auront des propriétés capturées ou abandonnées, les feront parvenir au soussigné, et tous les contrats relatifs à des propriétés du gouvernement devront être conclus directement avec les susdits assistants.

IX—Il ne sera point permis aux agents assistants de nommer des agents ou d'employer qui que ce soit sur la paie du gouvernement, excepté les personnes dont les règlements pourraient autoriser l'emploi lorsqu'il exigera de faire des contrats.

O. H. BURBRIDGE,
Agent spécial du Département du Trésor
(signé) à la Douane de la Nlle Orléans.

Taxe directe des Etats Unis.

PAROISSE DE JEFFERSON.

Commission de la taxe directe des Etats Unis, pour l'Etat de Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 136,
Nlle Orléans, 12 août 1865.

Il a plu à Son Excellence le Président Andrew Johnson, par ses lettres patentes en vertu d'un acte intitulé "acte pour la perception de taxes directes dans les différents districts, dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts", lequel a été approuvé le 7 juin 1862—devront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans le district de la Nouvelle, notre bureau, rue de la Commune, No 136, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 1 août 1865.

Tous les terrains et maisons de terre située dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels les taxes ne seront point payées dans les soixante jours seront désignés définitivement forfaits au profit des Etats Unis.

M. E. W. Schefel est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours, à partir de cette date. Les personnes qui le préféreraient, pourront payer leurs taxes au bureau de la Nlle Orléans. Il est vivement prié, pour les contribuables de notre nouvelle agence, que les derniers reçus de taxes d'Etat fussent exhibés lors du paiement de la taxe actuelle.

Les billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. M. BANDAL,
G. W. AMES,
D. URBAN,
Commissaires pour la taxe directe des Etats-Unis, en Louisiane.

Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, commis
13 août—30

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

—Département Exécutif—

Nlle-Orléans, 21 juin 1865.

ATTENDU que M. MAURICE BARNETT Jr. s'est adressé à la soussignée de ses commissions encore encaisser dans et pour la Paroisse d'Orléans, savoir:

1o—Un bon daté du 15 octobre 1851, pour $10 000, signé par Maurice Barnett Jr. comme principal, et par Edward Barnett comme caution.

2o—Un bon daté du 3 octobre 1853, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

3o—Un bon daté du 10 janvier 1855, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

4o—Un bon daté du 17 janvier 1856, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

5o—Un bon daté du 3 mars 1857, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

6o—Un bon daté du 3 mars 1858, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

7o—Un bon daté du 11 avril 1859 pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

8o—Un bon daté du 1 juillet 1860, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

9o—Un bon daté du 2 octobre 1861, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

Lesdits bons ont été donnés pour le fidèle accomplissement par M. Maurice Barnett Jr. de ses devoirs comme encaisseur, ainsi qu'il est dit ci dessus.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées dans les bons ci dessus décrits de faire connaître, par écrit, au Bureau de Sous-Signé d'Etat, dans ce quatrevingt; dès jo ce qui suivront la dernière publication de cette ordonnance, les raisons pour lesquelles ces susdits bons ne seraient pas cancelés et annulés.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, ce 27 août, A. D. 1865, et la 90me année de l'Indépendance des Etats Unis.

Par le Gouverneur J. MADISON WELLS.
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat.
Sept—3 f.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Département de l'Exécutif.

Nouvelle Orléans, 27 septembre 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée pour la cancellation des bons ci-dessus décrits, comme étant encaissés dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir:

1o—Un bon en date du 29 janvier 1851 pour $10,000, signé par J. E. Blache, comme principal, et Mme veuve Lacoufle comme caution.

2o—Un bon en date du 2 avril 18'2 pour le même montant, signé par J. E. Blache comme principal et G. Blache comme caution Ledit bon ayant été donné pour le Blache accomplissement de ses devoirs comme encaisseur.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans ledit bon mentionné ci-dessus de faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans le cours d'un jours qui suivront la dernière publication de cet acte les raisons pour lesquelles les dits bons ne seraient pas cancelés et annulés.

Donné sous mes signatures et le sceau de l'Etat, ce vingt septième jour de septembre A. D. 1865.

(signé) J. MADISON WELLS,
S WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 30sep—3t

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE,

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le don extraordinaire de seconde vue la met à même de découvrir, sans jamais se tromper, le siège d'une maladie et de prescrire le remède. La guérison est certaine, quelque opiniâtre que soit la maladie. Les personnes qui habitent la campagne, en faisant connaître le jour de leur naissance, y trouvent avec leur horoscope.

Mme LA BLANCHE n'est acquise, à la Nouvelle Orléans, une telle réputation dont elle jouit. Elle sera à l'abri de tout le public et la presse est engagée la même opinion, tout le monde s'accorde à dire que Mme La Blanche est la seule véritable clairvoyante qui ait jamais existé.

Elle donne des consultations en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans le rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux isnts de la rue de Canal.

LE PESTANIC DE PERSE,

qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, infroid le coeur léger, le fait aimer, ramène la paix dans le ménage et est toujours jamais de reprocher les amants.

19 sept—1 p par D

DIVINATION, PREDICTION

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Elle a l'honneur d'informer le public qu'elle a ouvert son cabinet de consultations, de 10 heures du matin à cinq heures de l'après-midi

26 rue St Louis, entre Bourbon et Dauphine.
Sept—3m. 29

AVIS.

La société HAYES, SANDERS & CO. a été dissoute, en limitation, en mars 1861.—Le soussigné a repris le courtage de coton et de vente de produits de Nouvelle-Orléans; il s'est associé à JOHN R. WILLIAMS de la paroisse des Rapides, Lne, sous la raison WILLIAMS & SANDERS. Le bureau est pour le moment, au No 62 de la rue de l'Union.

R. W. SANDERS.

Graines de jardinage de 1re qualité

NOUVELLE RECOLTE de 1865—Reçu tout récemment par les derniers steamers "Golding Star" "Madison" et "North State"—Choux asorcis Betteraves do, Epinards do, Laitues do, Choux navets, Rutabaga, Pois sucrés.

A vendre en ville, et aux Magasins de la Campagne à des prix modérés. B. DOUR, marchand de graines, Rue Canal No 64, près Passage de la Bourse.
Sept—1m.

GRAINES DE JARDINAGE, DE LAN DERET—NOUVELLE RECOLTE—

Reçu le steamer Gus Cromwell:

Navets	assortis	Laitue	assortie
Radis	de	Carotte	de
Choux	de	Betteraves	de
Epinards	de	Moutarde	de

Pois, choux, navets Rota Baga.

Il vend, aussi semences de la campagne à des prix modérés. T. HAPPEL, marchand de graines
1 sept—1m en face le Théâtre de Ghartres

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne favorite pour y continuer seront les suivants:

WASHINGTON	3200 tonneaux	500 chevaux
LAFAYETTE	3200	"	500 "
EUROPE	3200	"	500 "
NAPOLEON III	(nouveau tonnage)	1,200	"
ST LAURENT	do	do	do
PEREIRE	do	do	do
VILLE DE PARIS	do	do	do

Départs de New York.

LAFAYETTE ou WASHINGTON, vendredi 13 octobre
EUROPE, Dimanche.....vendredi 10 novembre

Prix du passage en or.

Première classe, $ 125 — Seconde classe, $80.

Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $4 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,
No 7 Broadway, New York
A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel).
Au Havre—chez Wilkison Isaiah Cie. 2 fev—6f

POUR MATAMOROS—Le goélette américaine first-class militaire, Capt. BENJ. WILLIS, Wells capitaine, ayant de bonnes accommodations pour passagers, et une chambre pour une société particulière, seulement. Toutes passent sur cette. Pour balance de fret sur le pont ou passage, s'adresser à

JOHN RANG,
29 rue Natchez, près Magazine,
ou à CORNIBE & LE BLANC, 265 Vieille Levée.
1er oct—7j

POUR BORDEAUX—Le navire français de première classe BONS FILS, capitaine Privat, ayant son chargement entier engagé, partira pour le port ci dessus le 15 octobre courant. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à MM.

A. ROCHEREAU & Cie
1e oct—15 f 16 et 18 rue de Levée

POUR LE HAVRE — Le barque clipper américaine Horace Staples, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et à bord, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (beaux accommodements, chambres) s'adresser à

GEO. W. HYNSON & Co.
16 sept Rue du Canal No 62.

Ligne régulière.

POUR LA HAVANE—Départ sous peu—La goélette-clipper anglaise MORRIS, bien connue et de 1re classe capitaine F. N. Frouty, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (bons accommodements) s'adresser au capitaine à bord, ou chez les marchands aux viandes, ou au No 249 de la rue Vieille Levée.
Sept—

POUR MATAMOROS—La goélette clipper NEPTUNE, de 1re classe, capitaine Jos Bates, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage—bons accommodements—s'adresser à bord, ou sur le quai à

FUIG FRERES, No 18, rue Decatur
16 sept—

POUR MATAMOROS—La bellegoélette américaine, de 1ère classe, MARY JANE, capitaine Stevens, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

L. JOURLAING,
30, rue Natchez, entre Magazine et Tchoupitoulas.
6oct—6f

POUR LE HAVRE — La magnifique navire ROBT. C. WINTHROP, capitaine Sherman, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à GEO. W HYNSON & Co.
Rue du Camp No 62

Pour passage—excellents accommodements—s'adresser au capitaine à bord, ou potenz 35, Troisième District.
4 oct—6f

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE.

LES tableaux d'assessement de la ville ayant été livrés au bureau des receveur d'assessement, le dit bureau sera ouvert à 10 h du Ville, soir le No 1, le LUNDI 2 8, 16, 23 et 30 octobre prochain, à midi, pour s'enjoindre les tableaux du Bureau des Assesseurs et pour entendre les demandes des limites de rectification des personnes qui s'étant aberties de la ville en août et en septembre dernier, époques entre lesquels l'assessment a été complété, que le bureau des Assesseurs, pour examiner et rectifications.

Le consigné se tiendra dans la susdite salle, de 9 heure du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours (excepté certains jours à partir du 16 courant, pour exposer les tableaux d'assessement et pour recevoir les demandes de rectifications.

E. L. BERCIER,
30sept—30f Secrétaire du Bureau des Réviseurs

AVIS.

Bureau du Contrôleur.

Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, le 3 octobre 1865.

DES arrangements ayant été faits avec les Greffiers des Cours de District et avec le Shérif, pour le recouvrement de l'arrêt des frais de cour et ceux du Shérif, sur les taxes de 1861, 1862, et 1863, toutes les personnes qui ont laissé leurs reçus à ce bureau sont par le présent requises de se présenter pour obtenir ces reçus qui seront payés sur présentation au Shérif et au Greffier de Cour ou l'affaire a été introduite.

S. HOWELL,
Approuvé : Contrôleur.
G. Bushe, Maire Agissant. dost

TRESOR DES ETATS-UNIS.

Bureau de l'agent spécial du département du Trésor.—Troisième agence.

Nouvelle Orléans, 3 octobre 1865.

☞ Les officiers commandant des bateaux à vapeur, tous autres bâtiments ou barges transportant du coton à la Nouvelle Orléans, sont requis de donner à ce bureau des copies de tous les manifestes immédiatement après leur arrivée et avant de décharger leur fret. L'endroit où le coton a été embarqué, les noms des expéditeurs et ceux des consignataires devront figurer sur le manifeste toutes les fois qu'il sera expédié du coton pour la Nouvelle-Orléans, d'un point quelconque de la Rivière Rouge et de ses tributaires, de Dauphine et de Fossat de Grave Mississippi, au dessus d'Helena (Arkansas). Tout commandant qui ne se conformera pas à cet ordre sera mis sujet à toutes les pénalités que la loi.

O. H. BURBRIDGE, agent spécial
Bureau, à la Douane. 5oct—6

Wm A. SEAY,

AVOCAT,

ALEXANDRIE, (LOUISIANE)

EXERCERA sa profession dans les Cours de Rapides et des paroisses voisines. 21sept—1yf

C. DE LASSUS,

Courtier de change,

23.....RUE CARONDELET.....23

22 sept—6m

FONDERIE DE LEEDS.

(Etablie en 1825.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes maintenant prêts—COMME PAR LE PASSÉ—à faire des machines à vapeur, des boudloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessucrer, des moulins à sels, des presses à coton, des vis Hussell, des fournaises, des barres de grais, toutes sortes d'ouvrages pour habitations et bateaux à vapeur ET TOUTES LES MACHINES DONT LE SUD A BESOIN.

LEEDS & Co.
Sept

E. MONTAGNE Jr.,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

RUE ST. LOUIS, No 21,

☞ Sollicite respectueusement des consignations de PEAUX, LAINE, MOUSSE, OEUFS, VOLAILLES et toute espèce de produits de la campagne. Il remplira promptement tous ses ordres pour provisions, épiceries et autres articles.
1er sept—3m

AVIS.

M. L. DE MONTLUZIN, ancien professeur au Collège de la Louisiane et directeur de l'Institution de St-Jacques, s'étant fixé à la Nlle-Orléans, préviens la population américaine et les différentes classes d'Etat, qu'il a ouvert un cours de langue française, dans les différentes branches de cette vaste et importante étude. Les bureaux de cette ville qu'il a l'intention de se consacrer à l'enseignement du français aux langues américaines, dans les sciences mathématiques et physiques et du dessin. S'adresser pour tous renseignements aux bureaux du journal PATRIOTE.
Sept—3m

AVIS.

Mr. J. A. LA NEUVILLE, ex-pharmacien de l'hôpital de la rue du Cirque, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une pharmacie au coin des rues Bercons et Girod, sous le nom de BARONNE STREET DISPENSARY, où il tiendra constamment un assortiment de médicaments et de parfumeries les plus frais.

Un nom tout spécial sera donné à la préparation des prescriptions. 24 sept—1m

Billets des Banques de la ville,

que consigné achètera aux prix les plus élevés du marché des Billets des banques suivantes—

UNION,
MARCHANDS,
CRESCENT CITY,
ORLEANS,
LOUISIANE.

11p1—1 m J. L. LEVY, courtier, 197 Gravier.

ALEX. BONNEVAL.....JNO. DOLHONDE.

BONNEVAL & DOLMONDE.

COURTIERS

DE SONS, ACTIONS, BILLETS, TRAITES SCRIP D'ASSURANCE, OR, ARGENT, &c.

156.....Rue de la Commune.....156

1er oct—3m

EMMET MIX, M. JEFF. THOMPSON,
Autrefois de Memphis, Autrefois de Missouri,
RICHD POWER, autrefois de l'Arkansas.

Mix, Thompson & Power,

MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL

ET

Marchands commissionnaires, fauteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans,

RUE DE LA COMMUNE N° 67, ET RUE DU CANAL N° 50.

NOUS ayant établi à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de provisions et les affaires de commission et de vente, dans l'intérêt de nos amis du Sud et de l'Ouest. Nous avons, constamment en fonds complet de comestibles et fermes des provenus sur le coton, la main et autres produits de l'Ouest et du Sud qui nous seront confiés.

3 sept—3m MIX, THOMPSON & POWER.

Whisky de Dexter.

WHISKY DE DEXTER

LA MARQUE JUSTEMENT CELEBRE DE

WHISKY,

Se Podheat en commerce aux PRIX ORDINAIRES.

Les MM. DEXTER ayant repris les affaires aux anciennes approvalis et les mêmes employés qu'ils ont depuis vingt ans, ils peuvent tous les consigner, orphelins ou veuves, rapidement de cet excellent whisky. Les vieux peuvent être assurés que la qualité en sera aussi et bonne qu'auparavant, car il n'a rien négligé pour le conserver.

JNO. S. MORISON & Co.
rue Tchoupitoulas No 85,
Bureau en grande

TROIS GRANDS SALONS TOILE D'EMBALLAGE,

200 rouleaux toile d'emballage de Pinde,
100 do de Kentucky, supérieur,
100 sacs plume do do
125 balles FLOCELLE,
200 rouleaux OUATE,
En magasin et à vendre par WILLIAM TRIBOT
11 août—3m. Rue Chartres

OPELOUSAS & ATTAKAPAS

POUR LES OPELOUSAS—Pour les MERCREDIS, à 5 heures du soir, le bateau à vapeur Washington, Fort Point, Manager, Pontchartrain du Bayou Rouge, et toutes les différentes stations du bayou Courtableau et ses rivières et chenalières. Les bateaux à vapeur IRENE, Bourbeaux et d'en haute ligne d'en, capitaine G. Blanchard, commis M. Hamilton, Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E MONTAGNE Jr.
rue St Louis, No 21.
J. S. FAGAUD, agent d'embarquement.
2 Sept—1 m 9, Patorz street.

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, SAMEDI, 7 de courant, à 5 heures du soir, le bateau à vapeur ISGOMAR, d'un faible tirant d'eau construit à Fort Adams, commis Geo. Dorsey. L'INGOMAR prendra du fret et des passagers pour Fairbrownie. Con nection, Franklin, Jeanerette, la Rivière Teche, St. Mardonville et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Conti, ou à

E. MONTAGNE Jr.
Sept— rue St. Louis.

Jours de départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir

Fort Washington, Opelousas, Fort Barré et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la Rivière Teche, le bateau à vapeur CLEONA, capitaine Ch Pickett, commis M. L. Malengon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour d'en revenir, le vapeur CLEONA fera son retour les DIMANCHES matin à 10 heures. Le CLEONA est comp trement neuf, a d'excellentes chambres et prendra du fret à aussi bas prix que tout autre bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

CORAUX & SUELS, Agents,
Rue du Canal No 32.
TITUS & GWARTNEY,
21 No 3 Tchoupitoulas No 3.

BAYOU LAFOURCHE.

Jours de départ tous les jeudis à 10 heures du matin, le bateau à vapeur Bayou Lafourche — Pour Thibodeauville, Paincourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche et le Lac. Le bateau à vapeur LA FOURCHE, capitaine Jno J. Piery, R. F. Matthieu, commis, gardien, agent d'embarquement, fera son retour le Bayou Lafourche le SAMEDI, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

TITUS & GWARTNEY,
21sept—1m No 3 Tchoupitoulas No 3.

BAYOU SARAH

Jours de départ—MARDI, à 5 heures du soir—Pour Port Adams—Il fait partir A. M.—Pour Port Adams—Il fait partir MERCREDI, à 5 heures du soir, le bateau à vapeur, magnifique et très marcheur, SARATOGA, Semi Ayres, commandement, et J. A. Bowman, clerc. Il touchera et partira comme il est indiqué plus haut. — Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à

TITUS & GWARTNEY,
No 3 Tchoupitoulas
lost—1m

POUR BAYOU SARA—Paquebot régulier de Bayou Sara—Sera fait régulièrement tous les jeudis pour Bayou Sara, Fort Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires, le bateau à vapeur NATIONAL, capitaine V. B. Barnaby commis A. D. Dupuy, part de la Nouvelle Orléans, régulièrement, tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

MARDIS,
SAMEDIS, à 9 heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
GAILLARD & GOODWYN, rue du Camp. No 37
J. S. FAGAUD, agent pour les annonces
Rue de la Commune. No 37.

Départ, MERCREDI, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS à 5 heures du soir. — Pour Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Waterproof, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur MONSOON, capitaine S. Nemo commis H. Rouvière, part de la Nouvelle Orléans et de Bayou Sara tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. Pour d'en revenir, il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS, à 1 heure de l'après midi, et tous les LUNDIS matin, à Natchez. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Les expéditeurs sont responsables du paiement du fret.
10sept—1m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA—Jours de départ—Tous les LUNDIS à 5 heures du soir—Le bateau à vapeur VENDREDIS, à 10 heures du matin—Pour le Bayou Sara, Fort Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, et tous les points intermédiaires de la Côte.

Le superbe paquebot NINA SIMMES capitaine W. S. Greathouse. Léo Bayhi et George Trenchair, commis, partira ainsi qu'il est dit ci dessus, tous les Lundis, à 5 heures du soir, et le Vendredis, à 10 heures du matin.—Pour fret ou passage (excellents accommodements) s'adresser à bord, à

TITUS & GWARTNEY
23 sept—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

VICKSBURG.

Départ tous les MARDIS, à cinq heures du soir.

Paquebot régulier du mardi—POUR Vicksburg, Richmond, Mathews, Rodney, Bayou Sarah, Baton Rouge, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires—Le beau et bon steamer GREY EAGLE, capitaine J. M. Williams, commis, Williamson, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci dessus, pendant la saison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN A. STEVENSON, agent,
rue Front No 7.

L. RAYHI, rue Bienville No 16, au 1er.
TITUS & GWARTNEY,
No 3 rue Tchoupitoulas No 3

Paquebot régulier du SAMEDI—Pour Pickney, Natchez, Rodney, Bayou Sarah, Baton Rouge, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires—Le beau bateau à vapeur MAGENTA, capitaine Ch Pickett, commis, partira régulièrement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et de retour, à Vicksburg le mardi matin à 10 heures. Le CLEONA est comp trement neuf, a d'excellentes chambres et prendra du fret à aussi bas prix que tout autre bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

CORAUX & SUELS, Agents,
Rue du Canal No 32.
TITUS & GWARTNEY,
21 No 3 Tchoupitoulas No 3.

BAS DU FLEUVE.

Départ tous les SAMEDIS et MERCREDIS, à 10 heures du matin—Paquebot régulier du bas du fleuve pour Fort Jackson et St-Philippe; la station de la Quarantaine, Grande Prairie Poste à la Hache, l'Anse aux Jésuites et tous les débarcadères intermédiaires du fleuve—Le beau bateau à vapeur MITTIE STEPHENS, neuf et du marche-ur, capitaine Leo. Bayhi, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, et arrivera de MERCREDI, 3 octobre.

Le MITTIE STEPHENS a été achevé expressément pour le service du bas du fleuve. Les planteurs et les expéditeurs peuvent être assurés qu'il continuera de faire les voyages. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TITUS & GWARTNEY,
No 3 Tchoupitoulas
Rexpt

POUR BAYOU GOFF ET LES RIVIERES DE LA VILLE—Les MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf et rapide VENEDIA, capitaine G. S. Fisher commis IR. Barrois, commis, partira pour la Quarantaine des Rouges les MERCREDIS et SAMEDIS, à six heures du matin. Au retour, il fera le même trajet, sous le MARDIS et VENDREDIS, à quatre heures du matin.

Frêt—75 cents par baril liquide et cou. Les expéditeurs doivent invariablement payer le frêt.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Douane.

J. D. WILSANKE & Co,
No 2, rue Tchoupitoulas.
Sept—1m L. RAYHI, No 16 rue Bienville, au premier

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.

B. F. DUNN & Co,

MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS,

Rue de la Commune, No 81.

Un grand assortiment général de chapeaux de fourrures et de laine, Pour hommes, jeunes garçons et enfants, Constamment en magasin et à vendre à bas prix. Le tout fait de la première qualité des matériaux. Les commandes sont promptement remplies.
Sept—3m

GALERIE NATIONALE DES ARTS DE E. A. PIFFET, (Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 93.)

Cartes de visite dans tous les genre

Trois plastron la douzaine.

Juillet—3m

MALADIES SECRETES.

M. R. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à la Pharmacie, coin du Canal et Bourgogne, où il a toujours exercé par le passé, le traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la peau. Les cas les plus désespérés, tels que Dartres, Taches, Eczéma, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Gonorrhoeas, les Ecoulements, la Chaude-pisse, les Pertes blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec la plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, (6 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par R. GAUDOZ,
1sep | 1m seul Gant et Bourgogne

MALADIES.

Dépuratif, Fumeaude, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les accompagnements malheureux, tels que Gonorrhée, Ecoulement, Chaude-pisse, &c., sont radicalement guéris par l'usage des médicaments du Dr. F. VERGE. Le dépuratif est spécialement conseillé pour les personnes dont le sang est vicié ou vieux. Professeur GAUDOZ Jeune, pharmacien, ancien élève d'Orléans et Bon rhon.

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans,

RUE ROYALE, No 4.

CONFORMEMENT à l'article VIII de la charte de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires aura lieu au bureau de la dite Compagnie, le LUNDI le octobre prochain, dans le but de prendre en considération la question de savoir s'il convient d'augmenter le capital social par souscription et émission de nouvelles actions, et de fixer le chiffre de la dite augmentation, ainsi que les voies et moyens de la réaliser.

Par ordre du Conseil d'Administration,
T. J. BOWLES, Secrétaire.
Nlle Orléans, 14 septembre 1865.

Le MITTIE STEPHENS a été achevé expressément pour le service du bas du fleuve. Les planteurs et les expéditeurs peuvent être assurés qu'il continuera de faire les voyages. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TITUS & GWARTNEY,
No 3 Tchoupitoulas
Rexpt

BAS DU FLEUVE.

Départ tous les SAMEDIS et MERCREDIS, à 10 heures du matin—Paquebot régulier du bas du fleuve pour Fort Jackson et St-Philippe; la station de la Quarantaine, Grande Prairie Poste à la Hache, l'Anse aux Jésuites et tous les débarcadères intermédiaires du fleuve—Le beau bateau à vapeur MITTIE STEPHENS, neuf et du marche-ur, capitaine Leo. Bayhi, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, et arrivera de MERCREDI, 3 octobre.

Le MITTIE STEPHENS a été achevé expressément pour le service du bas du fleuve. Les planteurs et les expéditeurs peuvent être assurés qu'il continuera de faire les voyages. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TITUS & GWARTNEY,
No 3 Tchoupitoulas
Rexpt

POUR BAYOU SARA—Paquebot régulier de Bayou Sara—Sera fait régulièrement tous les jeudis pour Bayou Sara, Fort Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires, le bateau à vapeur NATIONAL, capitaine V. B. Barnaby commis A. D. Dupuy, part de la Nouvelle Orléans, régulièrement, tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

MARDIS,
SAMEDIS, à 9 heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
GAILLARD & GOODWYN, rue du Camp. No 37
J. S. FAGAUD, agent pour les annonces
Rue de la Commune. No 37.

Départ, MERCREDI, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS à 5 heures du soir. — Pour Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Waterproof, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur MONSOON, capitaine S. Nemo commis H. Rouvière, part de la Nouvelle Orléans et de Bayou Sara tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. Pour d'en revenir, il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS, à 1 heure de l'après midi, et tous les LUNDIS matin, à Natchez. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Les expéditeurs sont responsables du paiement du fret.
10sept—1m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA—Jours de départ—Tous les LUNDIS à 5 heures du soir—Le bateau à vapeur VENDREDIS, à 10 heures du matin—Pour le Bayou Sara, Fort Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, et tous les points intermédiaires de la Côte.

Le superbe paquebot NINA SIMMES capitaine W. S. Greathouse. Léo Bayhi et George Trenchair, commis, partira ainsi qu'il est dit ci dessus, tous les Lundis, à 5 heures du soir, et le Vend